

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/09

Animation nocturne : la médaille et le revers de la médaille

M. Max Goetschmann, CS•POP•Verts

La Vieille Ville de Delémont est devenue ces dernières années un lieu très attractif pour la population en général, résidante ou non. Le Conseil communal se félicite que la Vieille Ville :

- dispose d'espaces réaménagés et attrayants (qui ont valu en bonne partie l'octroi du Prix Wakker),
- soit accessible aux commerces et aux restaurants qui eux-mêmes organisent parfois des animations,
- permette des animations de qualité, de manière régulière (le marché des mercredi et samedi matin,...), ponctuelle (au gré des demandes d'organisations diverses,...), annuelles ou bisanuelles (Danse sur la Doux, Notes d'Equinoxe,...),
- soit agréable et conviviale, permettant à Madame et Monsieur tout le monde, et aux touristes de se promener dans les rues et de (re) découvrir les atouts évidents de notre patrimoine,
- propose des lieux attractifs pour la rencontre et l'animation nocturne, dans le respect du confort de ses habitants.

Ces éléments mis ensemble font que notre Vieille Ville est un lieu de visite en journée relativement bien visité (on pourrait espérer mieux en semaine), mais qui pose effectivement un certain nombre de problèmes par la fréquentation en masse en fin de semaine des lieux de débits de boisson, d'animation et de culture.

Le Conseil communal est conscient ainsi des deux côtés de la médaille en Vieille Ville, à savoir les effets particulièrement bénéfiques et que l'on ne remettra pas en cause, et les problèmes nocturnes le week-end qui à ce jour sont loin d'être maîtrisés. L'Exécutif est déterminé à proposer des solutions à ces problèmes.

Avant d'aller plus loin dans sa réflexion relative aux problèmes de l'animation nocturne en Vieille Ville et en fin de semaine, le Conseil communal souligne que nous nous trouvons ici en face de l'une des problématiques liée aux contingences de toutes les communes-centre, qui plus est des capitales cantonales : problème en Vieille Ville lors d'animation nocturne il y a, mais la solution globale ne peut être trouvée que dans une perspective régionale.

Nous pouvons dès lors amener les réponses ci-dessous.

1. A l'analyse, il ressort que le problème est bien réel et doit trouver des réponses multiples et concertées. En ce qui concerne le projet d'implantation définitive du Centre de la jeunesse et de la culture dans les murs de la Vieille Ville, une indication intéressante démontre que les nuisances sonores et souillures (pour reprendre les termes de la question écrite) perdurent durant les mois d'été alors que le SAS (Centre de la jeunesse provisoire) est, lui, fermé. Dès lors, il serait faux de pointer du doigt les seuls utilisateurs du SAS, mais tout à fait juste de souligner que ce sont les clients des établissements de tous ordres en Vieille Ville qui génèrent des difficultés.
2. Le Groupe « incivilités » a terminé sa mission à la fin de la législature passée. Nous rappelons les 10 recommandations édictées par ce groupe et les joignons en annexe à cette réponse. La problématique des incivilités a été formellement reprise au sein du Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement. En effet, la Commission des affaires sociales vient de lancer une démarche de développement communautaire dont la clé d'entrée est la promotion de la civilité ; cette démarche s'étendra jusqu'au printemps 2012 et devrait amener des propositions et des réponses à ces questions. La Commission de la jeunesse, en début de législature, a réfléchi clairement aux incivilités et a décidé d'entreprendre une action ciblée sur les tags et les graffs ; cette action vient de débuter et s'étendra jusqu'en été 2010.

3. L'un des moyens principaux consiste en une présence policière adéquate en Vieille Ville, le soir et la nuit en fin de semaine. A ce sujet, des réflexions liées à l'agglomération et à la collaboration avec les communes de la couronne en particulier sont à intensifier pour trouver des solutions adaptées à nos moyens financiers.
4. Des discussions avec les établissements publics et les riverains - et avec l'Association Vieille Ville en particulier - ont toujours eu cours. Avec les problèmes que l'on sait et le développement du projet d'implantation du Centre de la jeunesse et de la culture en Vieille Ville, ces discussions ont été raffermissées. Par exemple, une convention est en passe d'être signée par les diverses parties en négociation actuellement quant à ce projet. En ce qui concerne plus particulièrement les débits de boissons qui souvent proposent des animations nocturnes générant des difficultés nombreuses et variées dans les alentours, des discussions doivent être intensifiées pour trouver des solutions aux charges partagées entre les collectivités publiques éventuellement, mais principalement les organisateurs et donc producteurs de ces nuisances.
5. Le Conseil communal est d'avis que les diverses démarches citées plus haut répondent à la proposition d'organiser une table ronde.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 novembre 2009

Groupe de travail « Incivilités »

10 propositions pour lutter contre les incivilités.

1. Ne pas peindre le diable sur la muraille, Delémont n'est pas le « Bronx ».
2. Selon la théorie de la « vitre brisée », il faut immédiatement réparer, repeindre et nettoyer les « incivilités », sinon, il y a invitation à les reproduire.
3. D'où : il faut examiner la nécessité d'engager de nouveaux moyens financiers et en personnel pour atteindre le but d'une ville propre.
4. D'où : il faut examiner la nécessité de créer une ligne budgétaire adéquate pour rendre transparents les coûts.
5. Il faut collaborer avec les propriétaires privés dont les immeubles souffrent aussi des incivilités. Les propriétaires peuvent contracter des assurances particulières anti-tags. La question d'un soutien financier peut aussi être envisagée.
6. Au niveau pénal, il faut encourager les propriétaires à déposer plainte pour atteinte à la propriété, dépôt nécessaire si l'on veut que la Police cherche les responsables en vue de leur faire assumer financièrement les dommages, ceci étant aussi pédagogique.
7. Si le responsable trouvé est mineur, il faut conclure un contrat avec lui et ses parents, contrat qui portera sur la réparation du dommage ou d'autres actions en faveur de la collectivité.
8. Impliquer l'école et les enseignants dans l'éducation au respect des personnes et des choses, ce qui pourrait se faire aussi en faisant participer les enfants aux nettoyages de l'école, intérieure et extérieure.
9. Distinguer le court terme (nettoyage) du long terme (l'éducation), distinction indispensable pour ne pas tomber dans le sentiment d'impuissance.
10. Proposer à la Commission spéciale de la jeunesse de prendre en main ce dossier qui touche avant tout les jeunes, les jeunes étant peut-être mieux à même de trouver les moyens de convaincre d'autres jeunes.

Delémont, le 10 septembre 2008 / JR